

L'Église (IV)

Continuons notre étude de l'Église et de ses « traits essentiels » d'après ce que nous enseigne le *Catéchisme de l'Église Catholique*.

❖ L'Église est catholique

868 *L'Église est catholique* : elle annonce la *totalité de la foi* ; elle porte en elle et administre la *plénitude des moyens de salut* ; elle est envoyée à tous les peuples ; elle *s'adresse à tous les hommes* ; elle embrasse tous les temps ; " elle est, de par sa nature même, missionnaire " (AG 2).

+ Que veut dire " catholique " ?

830 Le mot " catholique " signifie " *universel* " dans le sens de " selon la *totalité* " ou " selon *l'intégralité* ". L'Église est catholique dans un double sens :

Elle est catholique *parce qu'en elle le Christ est présent*. " Là où est le Christ Jésus, là est l'Église Catholique " (S. Ignace d'Antioche, Smyrn. 8, 2). En elle subsiste la plénitude du Corps du Christ uni à sa Tête (cf. Ep 1, 22-23), ce qui implique qu'elle reçoive de lui " la *plénitude des moyens de salut* " (AG 6) qu'il a voulu : confession de foi droite et complète, vie sacramentelle intégrale et ministère ordonné dans la succession apostolique. L'Église était, en ce sens fondamental, catholique au jour de la Pentecôte (cf. AG 4) et elle le sera toujours jusqu'au jour de la Parousie.

831 Elle est catholique parce qu'elle est *envoyée en mission par le Christ à l'universalité du genre humain* (cf. Mt 28, 19) : « Tous les hommes sont appelés à faire partie du Peuple de Dieu. C'est pourquoi ce Peuple, demeurant un et unique, est *destiné à se dilater aux dimensions de l'univers entier et à toute la suite des siècles* pour que s'accomplisse ce que s'est proposé la volonté de Dieu créant à l'origine la nature humaine dans l'unité, et décidant de rassembler enfin dans l'unité ses fils dispersés (...). » (LG 13)

+ Chaque Église particulière est " catholique " :

832 " L'Église du Christ est vraiment présente en tous les légitimes groupements locaux de fidèles qui, unis à leurs pasteurs, reçoivent, dans le Nouveau Testament, eux aussi, le nom d'Églises (...). En elles, les fidèles sont rassemblés par la prédication de l'Évangile du Christ, le mystère de la Cène du Seigneur est célébré (...). Dans ces communautés, si petites et pauvres qu'elles puissent être souvent ou dispersées, le Christ est présent, par la vertu de qui se constitue l'Église une, sainte, catholique et apostolique " (LG 26).

833 On entend par Église particulière, qui est d'abord le diocèse (ou l'éparchie), une communauté de fidèles chrétiens en communion dans la foi et les sacrements avec leur évêque ordonné dans la succession apostolique (cf. CD 11 ; CIC, can. 368-369). Ces Églises particulières " sont formées à l'image de l'Église universelle ; c'est en elles et à partir d'elles qu'existe l'Église catholique une et unique " (LG 23).

834 Les Églises particulières sont pleinement catholiques *par la communion* avec l'une d'entre elles : *l'Église de Rome* " qui préside à la charité " (S. Ignace d'Antioche, Rom. 1, 1). " Car avec cette Église, en raison de son origine plus excellente, doit nécessairement s'accorder toute Église, c'est-à-dire les fidèles de partout " (S. Irénée, hær. 3, 3, 2 : repris par Cc. Vatican I : DS 3057).

835 “ L’Église universelle ne doit pas être comprise comme une simple somme ou fédération d’Églises particulières. Mais c’est bien plus l’Église, universelle par vocation et mission, qui prend racine dans une variété de terrains culturels, sociaux et humains, prenant dans chaque partie du monde des aspects et des formes d’expression diverses ” (EN 62). La riche variété de disciplines ecclésiastiques, de rites liturgiques, de patrimoines théologiques et spirituels propres aux Églises locales “ montre avec plus d’éclat, par leur convergence dans l’unité, la catholicité de l’Église indivise ” (LG 23).

❖ L’Église est apostolique

869 L’Église est apostolique : elle est bâtie sur des assises durables : “ les douze apôtres de l’Agneau ” (Ap 21, 14) ; elle est *indestructible* (cf. Mt 16, 18) ; elle est infailliblement tenue dans la vérité : le Christ la gouverne par Pierre et les autres apôtres, présents en leurs successeurs, le Pape et le collège des évêques.

857 L’Église est apostolique *parce qu’elle est fondée sur les apôtres*, et cela en un triple sens :

– elle a été et demeure bâtie sur “ le fondement des apôtres ” (Ep 2, 20 ; cf. Ap 21, 14), témoins choisis et envoyés en mission par le Christ lui-même (cf. Mt 28, 16-20 ; Ac 1, 8 ; 1 Co 9, 1 ; 15, 7-8 ; Ga 1, 1 ; etc.) ;

– elle *garde et transmet*, avec l’aide de l’Esprit qui habite en elle, *l’enseignement* (cf. Ac 2, 42), le bon dépôt, les saines paroles entendues *des apôtres* (cf. 2 Tm 1, 13-14) ;

– elle continue à être enseignée, sanctifiée et dirigée par les apôtres jusqu’au retour du Christ *grâce à ceux qui leur succèdent* dans leur charge pastorale : le collège des évêques, “ assisté par les prêtres, en union avec le successeur de Pierre, pasteur suprême de l’Église ” (AG 5).

+ La mission des apôtres :

858 Jésus est *l’Envoyé du Père*. Dès le début de son ministère, il “ appela à lui ceux qu’il voulut, et il en institua Douze pour être avec lui et pour les envoyer prêcher ” (Mc 3, 13-14). Dès lors, ils seront ses “ *envoyés* ” (ce que signifie le mot grec *apostoloi*). En eux continue sa propre mission : “ Comme le Père m’a envoyé, moi aussi je vous envoie ” (Jn 20, 21 ; cf. 13, 20 ; 17, 18). Leur ministère est donc la *continuation de sa propre mission* : “ Qui vous accueille, m’accueille ”, dit-il aux Douze (Mt 10, 40 ; cf. Lc 10, 16).

859 Jésus les unit à sa mission reçue du Père : comme “ le Fils ne peut rien faire de lui-même ” (Jn 5, 19. 30), mais reçoit tout du Père qui l’a envoyé, ainsi ceux que Jésus envoie ne peuvent rien faire sans lui (cf. Jn 15, 5) de qui ils reçoivent le mandat de mission et le pouvoir de l’accomplir. Les apôtres du Christ savent donc qu’ils sont qualifiés par Dieu comme “ ministres d’une alliance nouvelle ” (2 Co 3, 6), “ ministres de Dieu ” (2 Co 6, 4), “ en ambassade pour le Christ ” (2 Co 5, 20), “ serviteurs du Christ et dispensateurs des mystères de Dieu ” (1 Co 4, 1).

860 Dans la charge des apôtres, il y a un *aspect intransmissible* : être les témoins choisis de la Résurrection du Seigneur et les fondements de l’Église. Mais il y a aussi un *aspect permanent* de leur charge. Le Christ leur a promis de rester avec eux jusqu’à la fin des temps (cf. Mt 28, 20). “ La mission divine confiée par Jésus aux apôtres est destinée à durer jusqu’à la fin des siècles, étant donné que l’Évangile qu’ils doivent transmettre est pour l’Église principe de toute sa vie, pour toute la durée du temps. C’est pourquoi les apôtres prirent soin d’instituer (...) des successeurs ” (LG 20).

+ Les évêques successeurs des apôtres :

861 “ Pour que la mission qui leur avait été confiée pût se continuer après leur mort, les apôtres donnèrent mandat, comme par testament, à leurs coopérateurs immédiats d’achever leur tâche et d’affermir l’œuvre commencée par eux, leur recommandant de prendre garde au troupeau dans lequel l’Esprit Saint les avait institués pour paître l’Église de Dieu. Ils instituèrent donc des hommes de ce genre, et disposèrent par la suite qu’après leur mort d’autres hommes éprouvés recueilleraient leur ministère ” (LG 20 ; cf. S. Clément de Rome, Cor. 42 ; 44).

862 “ De même que la charge confiée personnellement par le Seigneur à Pierre, le premier des apôtres, et destinée à être transmise à ses successeurs, constitue une charge permanente, permanente est également la charge confiée aux apôtres d’être les pasteurs de l’Église, charge dont l’ordre sacré des évêques doit assurer la pérennité ”. C’est pourquoi l’Église enseigne que “ les évêques, en vertu de l’institution divine, succèdent aux apôtres, comme pasteurs de l’Église, en sorte que, qui les écoute, écoute le Christ, qui les rejette, rejette le Christ et celui qui a envoyé le Christ ” (LG 20).

+ L’Église catholique est une, sainte, catholique et apostolique :

870 “ L’unique Église du Christ, dont nous professons dans le Symbole qu’elle est une, sainte, catholique et apostolique, (...) *c’est dans l’Église catholique qu’elle existe*, gouvernée par le successeur de Pierre et par les évêques qui sont en communion avec lui, encore que des éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors de ses structures ” (LG 8).

865 L’Église est une, sainte, catholique et apostolique *dans son identité profonde et ultime*, parce que c’est en elle qu’existe déjà et sera accompli à la fin des temps “ le Royaume des cieux ”, “ le Règne de Dieu ” (cf. Ap 19, 6), advenu dans la Personne du Christ et grandissant mystérieusement au cœur de ceux qui lui sont incorporés, jusqu’à sa pleine manifestation eschatologique. Alors tous les hommes rachetés par lui, rendus en lui “ saints et immaculés en présence de Dieu dans l’Amour ” (cf. Ep 1, 4), seront rassemblés comme l’unique Peuple de Dieu, “ l’Épouse de l’Agneau ” (Ap 21, 9), “ la Cité Sainte descendant du Ciel, de chez Dieu, avec en elle la Gloire de Dieu ” (Ap 21, 10-11) ; et “ le rempart de la ville repose sur les douze assises portant chacune le nom de l’un des douze apôtres de l’Agneau ” (Ap 21, 14).

Pour aller plus loin : - *Catéchisme de l’Église Catholique*, 1^{re} partie, 2^e section, ch. 3, art. 9, § 3 : L’Église est une, sainte, catholique et apostolique : http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_P23.HTM
- Voir également la grande encyclique de Pie XII sur l’Église : *Mystici Corporis Christi*, sur le Corps mystique de Jésus-Christ et sur notre union en lui avec le Christ : http://www.vatican.va/holy_father/pius_xii/encyclicals/documents/hf_p-xii_enc_29061943_mystici-corporis-christi_fr.html

Résolution pratique : - « *Toute l’Église est apostolique* en tant qu’elle demeure, à travers les successeurs de S. Pierre et des apôtres, en communion de foi et de vie avec son origine. “ *La vocation chrétienne est aussi par nature vocation à l’apostolat* ”. On appelle “ apostolat ” “ toute activité du Corps mystique ” qui tend à “ étendre le règne du Christ à toute la terre ” (AA 2). » (**863**). Prendre quelques minutes pour prier pour la fidélité à notre vocation apostolique reçue de par notre baptême.

- Le temps des vacances est l’occasion de retrouvailles et de rencontres nouvelles ; une forme d’apostolat toute simple consiste à faire connaître ce parcours de la foi à quelques personnes.